

Référendum d'initiative partagée

9 décembre 2021

Un site internet (www.referendum.interieur.gouv.fr) permet à tout citoyen inscrit sur la liste électorale de soutenir les propositions de loi présentées en application de l'article 11 de la Constitution (référendum d'initiative partagée).

Depuis chez soi

Vous pouvez accéder directement au formulaire [CERFA N° 15264*01](#) depuis n'importe quel terminal connecté à internet et à tout moment.

Pour ceux qui ne peuvent pas accéder à internet, une borne est à leur disposition au service de l'état civil.

Contact

État civil-Population-Élections

Hôtel de ville,
Place Marcellin Verbe
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 85 32

[Écrire](#)



- [Contact](#)